

POUR UNE ALTERMONDIALISATION CITOYENNE,

face à la globalisation capitaliste

15/12/2002

Depuis quelques années, **les mobilisations citoyennes et sociales se multiplient contre « la mondialisation libérale »**. Par facilité ou malveillance, beaucoup de commentateurs qualifient ces mouvements d'anti-mondialisation, ce qui sous tend deux critiques essentielles : d'une part, ces mouvements seraient essentiellement des mouvements d'opposition, incapables de formuler des propositions positives ; d'autre part, ils seraient partisans d'un retour en arrière, cherchant à restaurer les anciennes souverainetés nationales. En bref, ces mouvements seraient essentiellement négatifs, réactionnaires et nationalistes (ou du moins anti-internationalistes). Bien entendu, dans un tel mouvement émergent, dont un caractère essentiel est le foisonnement et donc la diversité des initiatives, il n'est pas douteux qu'on puisse trouver çà et là quelques traces de l'une ou de l'autre de ces caractéristiques désagréables ; de surcroît, les premières manifestations ont souvent pris la forme d'une résistance contre les risques présentés par de nouvelles initiatives de dérégulation (contre l'AMI ou les OGM), ce qui a pu en accentuer la dimension strictement oppositionnelle ; enfin, son élargissement continu repose nécessairement sur son pluralisme et d'inévitables contradictions entre des cultures, à dominante oppositionnelle, transformatrice ou réformatrice. Mais, il semble précisément que, de façon de plus en plus nette, d'un « rendez-vous » à l'autre, s'impose une approche positive, que résume le slogan « pour un autre monde », ainsi que le succès récent du néologisme « altermondialisation ».

Encore faut-il qualifier cet autre monde auquel on aspire, tant il est vrai qu'il en est sûrement plus de deux qui soient concevables. Il nous semble que c'est en le définissant comme un mouvement « pour une altermondialisation citoyenne » qu'on peut ouvrir la perspective la plus riche, compte tenu du fait que cela signifie pour nous qu'il s'agit par là-même d'un mouvement tout à la fois social, écologiste, féministe et culturel. **Ce mouvement mérite, en effet, d'être qualifié de citoyen** pour deux grandes sortes de raisons complémentaires : la première est qu'il émane de femmes et d'hommes, qui ne revendiquent pour s'y engager qu'une seule légitimité essentielle, celle de qui est leur appartenance à la cité, ce qui fait qu'un tel mouvement se décline, sans hiérarchie, dans des dimensions aussi bien planétaires (à Porto Alegre), que continentales (en Europe, comme sur les autres continents), nationales, régionales ou locales. Mouvement citoyen aussi, parce qu'il ne veut pas d'un monde barbare régi par les rapports de force, où l'avis et la vie de chacun sont au mieux pondérés par l'épaisseur de leur compte en banque, qui est « la démocratie » concrète des marchés et des bourses. La seconde raison de qualifier ce mouvement de citoyen tient à ce qu'il se mobilise pour un monde civilisé, où les relations humaines sont régulées par des règles de droit, où, par conséquent, l'adoption et la mise en œuvre des normes collectives passent par la démocratie et le pluralisme, et où finalement le progrès collectif se concrétise par la conquête de nouveaux droits et la mise en œuvre de nouveaux contenus politiques émancipateurs.

Entamer la discussion générale d'un ensemble, évidemment incomplet, mais significatif, de revendications et de propositions citoyennes, pour une altermondialisation citoyenne, nous paraît donc de la plus grande urgence et ce texte du Forum de la Gauche Citoyenne¹ est une contribution parmi bien d'autres à cet immense chantier.

¹ Cette démarche a été initiée, lors de notre la seconde Université d'automne du Forum de la Gauche citoyenne, en septembre 2002, par des rapports introductifs de M. Chemillier-Gendreau, de G. Massiah, de M. Mousel,

Évidemment marqué par le moment de son écriture (menaces bellicistes de Bush, retour de Johannesburg, succès de Florence), il fait de la question de la légitimité de la guerre, des conditions concrètes permettant d'assumer un véritable développement durable et équitable, et de la convergence des mobilisations citoyennes, trois pierres de touche de cet « autre monde », qui serait enfin véritablement civilisé.

Plus largement, notre démarche s'appuie sur l'ensemble des efforts déjà consentis pour se projeter dans une altermondialisation citoyenne. En recensant schématiquement ces efforts, on peut dire que les uns insistent principalement sur les droits et les procédures d'une future démocratie mondiale, tandis que les autres sont plus centrés sur les contenus politiques qu'il convient de mettre en œuvre, notamment dans les domaines sociaux, écologiques et économiques. Nous ne pensons pas qu'il soit efficace d'opposer ces deux approches, mais que l'ensemble d'une stratégie d'altermondialisation a, au contraire, tout à gagner, à faire vivre cette dialectique des contenants et des contenus, chaque type de problèmes justifiant une pondération différente dans l'usage conjoint de ces deux approches.

Ainsi, la première commence par poser l'exigence morale et politique d'une démocratie mondiale, et par conséquent la démocratisation des institutions internationales, qui en découlerait : ce sera l'objet de notre première partie. La seconde approche nécessite de définir et de promouvoir une stratégie de développement durable et équitable: nous y consacrerons notre seconde partie. Encore faut-il se donner les moyens, notamment économiques et financiers, de mettre en œuvre cette stratégie, ce qui sera le sujet de notre troisième partie. Enfin, la question de la disproportion apparemment insurmontable entre les moyens d'action des citoyens et leurs aspirations doit, sous peine d'utopie stérile, être traitée dans une réflexion d'ensemble sur la stratégie d'une démocratisation mondiale, sur les luttes qu'elle suppose et les degrés de liberté qu'elle comporte, et sera le sujet de notre quatrième partie.

d'A. Joxe, de D. Taddei, de P. Viveret et des débats qui ont alors réuni environ 200 responsables associatifs. Le présent texte est la version finalement adoptée, après 3 mois de discussions intenses et de multiples versions intermédiaires, lors de une nouvelle version soumise à l'ensemble des membres du Forum, après notre débat-buffet du 19 novembre, pour être à nouveau modifiée d'iciet notre prochaine l'AG du 14 décembre (se trouvent soulignés dans cette dernière versionversion des passages entièrement nouveaux et qui apparaissent comme cruciaux les ultimes modifications adoptées).

Encadré sur la terminologie :

La pensée dominante essaie de faire croire à l'opinion que nous serions en présence d'un processus de mondialisation, qui serait de surcroît le seul envisageable d'un point de vue réaliste : cf. le débat français sur la pensée unique ou la prétention bruxelloise à affirmer qu'il n'y aurait qu'un seul processus d'élargissement possible.

Mondialisation ou globalisation : *d'origine ancienne, l'interdépendance des phénomènes techniques, économiques, sociaux, culturels ... ne se limite pas aux relations entre États-nations ; elle se renforce constamment et opère désormais directement à un niveau mondial. Toutefois, cette étape qualitativement nouvelle est moins une mondialisation, en ce que la majeure partie du monde n'en bénéficie pas, qu'une globalisation des échanges financiers et commerciaux. Celle-ci s'est accélérée dans les années 80, certes facilitée par les nouvelles technologies de la communication, mais surtout voulue par la suppression de tous les mécanismes de contrôle des transferts de capitaux, y compris spéculatifs.*

Libérale, financière ou capitaliste : *si la doctrine dominante se qualifie elle-même de « libérale », l'expression est manifestement fallacieuse pour caractériser sa forme contemporaine : elle n'est pas nécessairement libérale dans l'ordre politique, alors que les solutions répressives lui paraissent bien souvent la meilleure façon d'imposer son ordre, aussi bien dans le domaine international (Bush) ou national (Sarkozy), que par les obstacles à la liberté de circulation et d'installation des migrants ; en matière économique, il ne s'agit pas non plus du libéralisme à l'ancienne que l'on pouvait assimiler au libre échange, c'est à dire à la libre circulation des marchandises, biens ou services : si cette dimension demeure, la grande novation des années 80 a été la brutale libéralisation des mouvements de capitaux, sous toutes leurs formes. Prétendument libérale, il est préférable de la dénommer très exactement par ce qu'elle est : **une globalisation capitaliste**, à laquelle nous entendons opposer une authentique mondialisation, qui trouve sa légitimité dans les aspirations des citoyens. Afin d'éviter toute confusion, il nous semble préférable d'adopter le terme d' « altermondialisation citoyenne », qui tend progressivement à s'imposer dans un nombre croissant de langues.*

I- Pour une démocratie universelle, une architecture légitime du système mondial :

Aujourd'hui, **la société mondiale est duale** : d'une part, elle demeure officiellement un **système interétatique**, même si la Charte des Nations-Unies commence par « nous les peuples... » !; d'autre part, **se multiplient les liens directs entre les personnes, les entreprises, les groupes et mouvements extra-étatiques**, qu'ils soient au delà des frontières internationales (économiques et financiers, informationnels et culturels, ...) ou internes aux différents pays, avec la revendication croissante d'une citoyenneté mondiale (ou européenne), qui peut en appeler contre les décisions de son propre État. Tirer toutes les conséquences de ce dualisme, qui perdurera sans doute longtemps, revient d'abord à convaincre le plus grand nombre de ce que la démocratie mondiale est une exigence aussi bien morale que politique (section I-1) ; elle suppose de pouvoir ensuite proposer une architecture légitime des institutions internationales (section I-2)

I-1 La démocratie mondiale, une exigence morale et politique :

Une démocratie mondiale suppose avant toute chose un minimum de consensus sur la légitimité du droit international, autrement dit sur **les valeurs qui président à la formulation des règles** qui deviendront ensuite la référence des comportements et la base légitime pour en sanctionner les transgressions. Ceci pose toutefois des questions redoutables, afin qu'aucun peuple ne prétende imposer ses propres choix collectifs au reste de l'humanité. :

Ainsi, à l'universalité de la démocratie répond l'universalité d'un certain nombre de principes :

- il en va ainsi de la laïcité et les droits des femmes en sont de bons exemples qui, trop souvent bafoués, doivent être défendus :
- la laïcité, selon la formule de Régis Debray, « n'est pas une option spirituelle parmi d'autres, elle est ce qui rend possible leur coexistence, car ce qui est en commun en droit à tous les hommes doit avoir le pas sur ce qui les sépare en fait » questionne les liens entre le droit et les religions. On ne peut légitimement imposer **la laïcité** à toutes les sociétés étatiques, chacune devant rester libre des liens qu'elle établit entre la loi et la religion, au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes qui laisse un peuple libre de faire le choix de la place qu'il donne à la religion. Mais la laïcité, selon la formule de Régis Debray « *n'est pas une option spirituelle parmi d'autres, elle est ce qui rend possible leur coexistence, car ce qui est en commun en droit à tous les hommes doit avoir le pas sur ce qui les sépare en fait* ». C'est pourquoi, Mais il convient de militer pour que, dans les relations inter-étatiques, chaque État affiche la relation officielle que chaque État 'il souhaite pratiquer en interne entre droit et religion, mais que cela ne transparaissent pas dans les relations avec les autres États entre eux.
- Le statut des femmes est un marqueur du développement et de la démocratie. On sait qu'il existe, à cet égard, une implacable corrélation entre le sort réservé aux femmes et le niveau de développement. Les sociétés au sein desquelles la discrimination entre les sexes est la plus marquée sont celles où la pauvreté de la population est la plus grande. A l'inverse, les pays dits émergents sont ceux où le statut de la femme a évolué. C'est pourquoi la démocratie paritaire femmes-hommes est un principe de base majeur pour les démocraties de l'avenir, si on ne veut pas se contenter de démocratie en trompe l'œil, « à l'ancienne ».

- Il faut également veiller à ne pas prétendre imposer à tous les pays certains principes égalitaires admis dans les pays occidentaux, face à certains principes hiérarchiques, qui conduisent leurs systèmes juridiques à intégrer des discriminations plus ou moins fortes, ou encore faire comme si une définition précise de ce que l'on appelle **les droits universels de l'humanité/homme** ou tout simplement une démocratie, était admise universellement. En tant que valeur, si on retient comme définition « l'exigence pour les être humains de prendre en charge leur avenir individuel et collectif », **la démocratie** prend tout son sens à l'échelle mondiale, d'autant que cette échelle, depuis la décolonisation, est celle qui rapproche la conception des civilisations de celle de l'Humanité. Les objectifs de la démocratie se sont précisés historiquement avec la recherche de la paix, la prévention des guerres et le règlement pacifique des conflits ; le respect des droits et des libertés individuels et collectifs, y compris la liberté de circulation et d'installation ; la satisfaction des besoins essentiels et la justice sociale ; la maîtrise par chaque collectivité de son avenir. Ces objectifs renvoient bien aux contradictions majeures de la société mondiale actuelle.

Enfin, il s'agit d'établir une communauté politique universelle, dans laquelle s'emboîtent les communautés politiques nationales, une communauté bâtie sur des droits et non plus sur des souverainetés, en ce qu'il n'existerait plus, à aucun niveau d'exclusivité des compétences. C'est donc la notion d'espace public qu'il faut construire à l'échelle mondiale : que chacun expose ses valeurs et leurs fondements et que les positions communes soient consacrées par des mécanismes de légitimation.

Malgré toutes les hésitations que l'on peut conserver à l'égard d'une définition trop précise, ou plus exactement trop occidentale, des valeurs mondiales à promouvoir, il reste l'évidence qu'une démocratie mondiale suppose un droit international fort et des institutions publiques respectées. Or, les institutions internationales existantes sont nées, il y a un demi-millénaire, d'une logique inter-étatique et prennent pour l'essentiel la forme de contrats entre États souverains, que l'on dénomme Traités, qui n'engagent que ceux qui veulent bien les signer, qui offrent aux plus puissants toutes les restrictions qui les arrangent et qui, par conséquent, ne corrigent pas les rapports de force initiaux, mais cherchent bien plutôt à les consolider. Une mondialisation citoyenne se doit de dépasser cette réalité qui, d'une part, permet aux États les plus puissants d'imposer leur « loi » aux États les plus faibles, et, d'autre part, ne suffit pas à protéger les citoyens des risques d'arbitraire. On ne pourra donc accéder à l'universel que par l'adoption de normes s'imposant à tous et dépassant ainsi les seuls liens contractuels entre les États. C'est notamment le cas pour la reconnaissance et le respect des droits universels, qu'ils touchent à la citoyenneté ou au domaine économique et social, tels qu'ils ont été définis par la CNUCED (alimentation, eau, habitat, éducation, santé, environnement ...)

Il nous faut donc penser la démocratie à l'échelle mondiale, en sachant qu'on ne peut se contenter de transposer la manière de penser la démocratie à l'échelle nationale : ainsi, la démocratie mondiale n'est pas l'addition des démocraties nationales, de même que les institutions démocratiques mondiales ne découlent pas par essence des institutions nationales, seraient-elles toutes démocratiques.

I-2 Une architecture démocratique du système mondial :

Du point de vue du fonctionnement des institutions, la démocratie renvoie au gouvernement par le peuple. Comment transposer à l'échelle mondiale la définition des rapports entre peuples, nations et États, qui n'est déjà pas simple au niveau de chaque pays ? Peut-on parler d'un peuple-monde, formé des peuples du monde, qui serait le fondement de la démocratie mondiale ?

De plus, le fonctionnement des institutions renvoie à la question de la majorité. On comprend bien qu'une démocratie ne peut s'imaginer si une majorité est soumise à la loi de la minorité. Mais on comprend mieux aujourd'hui qu'une démocratie est viciée quand les droits des minorités ne sont pas respectés. La notion même de minorité est souvent contestée : distinguer une minorité renvoie à l'homogénéité des autres confondus dans une majorité ; les groupes culturels partagés par des frontières sont considérés comme une somme de minorités ; et que dire des femmes considérées comme une minorité ! A l'échelle mondiale, la question de la situation de la majorité des habitants de la planète garde toute son acuité, mais la notion de minorité perd une partie de son sens, même si le respect des minorités nationales demande toujours la même vigilance. Pour traiter de cette question, il est intéressant de revenir à la définition des droits individuels et collectifs et de mettre l'accent sur les discriminations et leur rôle structurel dans les inégalités, à commencer par les discriminations entre les genres. Il faut aussi poser la question de la garantie des droits. Certes, il revient aux États de garantir les droits, mais qui garantit la réalité des états de droit ? C'est là qu'intervient la question des citoyens et de la citoyenneté. **C'est le rôle des citoyennes et des citoyens et la mise en perspective d'une citoyenneté mondiale qui pourrait servir de fil conducteur pour inventer une alternative** à ce qu'a de non transposable la démocratie représentative, telle qu'elle s'est développée au niveau national et qui est aujourd'hui en crise, non dans son principe, mais dans ses mises en oeuvre qui la rendent dans les faits, dans la plupart des pays, de moins en moins représentative ...

Les luttes pour la démocratisation concernent les institutions internationales : ainsi, pour progresser dans la voie d'une mondialisation citoyenne, nous sentons bien qu'il faut **accroître et améliorer les capacités des institutions internationales existantes plutôt que de les réduire**. Ceci est vrai, aussi bien pour la question primordiale de la paix et de la guerre et de la lutte contre le terrorisme, que pour la réforme du système général des Nations-Unies qui doit inclure l'ensemble des organisations financières et commerciales internationales.

I-2-1 La question de la paix et de la lutte contre le terrorisme :

L'ONU a été créée pour consolider la paix dans le monde et si sa Charte n'en exclut pas le recours de façon absolue, elle a fixé, de manière strictement limitative, les circonstances d'un recours possible à la guerre. Ainsi, **en aucun cas, la notion de guerre préventive n'est admise comme légitime**, encore moins si elle est seulement « présomptive » (on se contente de présumer de l'attitude de l'adversaire, faute d'être capable de la démontrer), comme le dit Alain Joxe, à propos de l'administration américaine, face au désarmement irakien. Quant aux situations d'urgence ou de légitime défense, agitées par la même administration, elles sont reconnues par les Nations-Unies, sous la stricte condition de faire l'objet d'un constat partagé au sein du Conseil de Sécurité. C'est dire que toute action militaire unilatérale se situe nécessairement en dehors de la légalité internationale, malgré toutes les insuffisances de cette dernière. C'est pourquoi, il est indispensable que dans la période actuelle de tension, les mouvements citoyens apportent leur soutien à l'ONU, seule capable de sauver la paix, et contribuent efficacement à la bataille d'opinion nationale et transnationale en cours

contre la guerre, particulièrement en liaison avec les mouvements de contestation qui commencent à voir le jour aux États-Unis.

Plus précisément, l'application de l'article 26 de cette Charte, qui mandate le Conseil de Sécurité pour conduire le désarmement du monde, ne peut seulement servir à légitimer les pulsions bellicistes de W. Bush et d'une partie de ses proches. En particulier, le Conseil de Sécurité, s'il est obligé d'en venir à l'emploi de la force armée, ne doit pas déléguer cette lourde responsabilité à un ou plusieurs de ses membres, mais l'exercer lui-même dans sa plénitude.

Une nouvelle approche du désarmement, négocié sous l'égide des Nations-Unies, doit reposer sur « le principe d'égalité entre les États et les peuples. Tous les États qui détiennent des armes de destruction massive sont dangereux ou peuvent le devenir à certains moments de leur histoire. Tous doivent être soumis à des pressions pour les éliminer. Tous, à stricte égalité, doivent être contrôlés et inspectés. Hors de cela, il n'y a qu'injustice, donc production de désordre assurée »².

De même, la lutte contre le terrorisme doit, pour être efficace, se placer sur le terrain de la lutte contre les causes du terrorisme. A cet égard, il faut évidemment rejeter la théorie du caractère inéluctable du choc entre civilisations (Huntington), qui ne sert bien souvent qu'à se résigner aux guerres de religion, alors que les causes réelles des conflits se trouvent la plupart du temps dans la situation de pauvreté et le sentiment d'injustice vécu par de trop nombreux peuples dans le monde. C'est dire à quel point il est urgent d'apporter les premiers signes tangibles d'une stratégie de développement durable et équitable (cf. 2ème partie) sur tous les continents, de même que la mise en oeuvre d'une juste solution négociée du conflit entre Israël et les palestiniens.

Pour ce qui la concerne, l'Europe, malgré toutes les lacunes de sa construction a su fournir, depuis plus de deux générations, l'exemple d'un continent où les États ont renoncé à se faire la guerre les uns les autres, et c'est pourquoi elle se doit d'exercer une influence plus forte sur la scène internationale en faveur de la paix. Plus précisément, à défaut d'une institutionnalisation d'une politique européenne des relations extérieures et de la sécurité internationale, toutes les prises de position communes de l'Allemagne et de la France en faveur de la paix ont évidemment une force symbolique particulière : les deux principaux responsables des deux guerres mondiales peuvent être aujourd'hui parmi les principaux acteurs de la paix mondiale. Ceci doit conduire à la remise en cause de l'OTAN, en tant qu'organisme survivant de la « guerre froide » et à une redéfinition des conditions de la sécurité sur l'ensemble de notre continent.

Dans le même sens, la poursuite du rapprochement entre le Japon et les deux Corées montrerait qu'il est possible de construire la paix dans bien des régions du monde, tout en échappant à l'égide américaine.

I-2-2 Démocratiser le système des Nations-Unies

* *L'Assemblée Générale, composée de tous les États du monde*, est l'instance dont la légitimité est la plus évidente. Pourtant, elle ne vote que des « Recommandations » qui n'ont pas force de loi, du moins depuis que les grandes puissances y ont perdu la majorité avec l'adhésion massive des anciens pays colonisés au début des années 60. Il convient donc de renforcer le pouvoir de cette instance, notamment en lui permettant d'adopter des normes universelles, ayant une valeur contraignante pour tous les pays.

Cependant, le principe d'un même droit de vote, quelle que soit la taille des pays membres, se heurte à des différences démographiques qui vont de 1 à plusieurs millions ; inversement la pure pondération par le chiffre de la population écraserait la

² Cf. M. Chemillier-Gendreau, journal Le Monde du 24 septembre 2002

voix des petits pays ! C'est pourquoi, la reconnaissance du fait que l'on vit dans une société duale, encore inter-étatique, mais que nous souhaitons de plus en plus citoyenne (cf. supra), pourrait trouver sa traduction dans l'adoption du principe de double majorité : une majorité d'États, représentant une majorité de la population mondiale, serait nécessaire pour qu'une décision soit adoptée, quitte à décider dans les domaines les plus graves, que cette double majorité doit être « qualifiée » (2/3, æ ...), tout en limitant les risques de blocage.

* ***La démocratisation de la composition du Conseil de Sécurité***, le seul organe dont les décisions sont obligatoires (de par la Charte des Nations-Unies) est une exigence première. Or, le statut aujourd'hui réservé aux cinq membres fondateurs est non seulement un archaïsme, mais aussi un déni de démocratie, instituant un directoire mondial illégitime. Cette démocratisation implique notamment **la suppression du droit de veto accordé à ces cinq États**. De plus, le Conseil de 15 membres, prévu dès 1945, est manifestement trop restreint pour refléter le nombre et la diversité des États et des populations dans le monde actuel et on ne peut que rejoindre les nombreuses voix dans le monde qui réclament son élargissement, qui pourrait aller jusqu'à son doublement. De même, un accord très général dans les milieux citoyens serait de convenir d'un allongement du mandat de tous les membres de ce Conseil, de 2 à 3 ans, afin de permettre à chacun d'entre eux de pouvoir réellement exercer pleinement son mandat. Par contre, se posent de manière cruciale les règles de désignation et de vote, au sein de ce conseil, pour assurer une répartition équitable, non seulement sur le plan géographique, mais à nouveau entre grands et petits pays : comme pour l'Assemblée Générale, on pourrait convenir que le dualisme de la société mondiale (inter-étatique et extra-étatique) suppose à la fois la présence de pays représentant le plus grand nombre d'États, mais aussi d'autres qui représentent les populations les plus nombreuses. De ce point de vue, une révision régulière de la liste de ces derniers paraît devoir s'imposer tous les 10 ou 20 ans, faisant par là même disparaître la notion ambiguë de « membre permanent ». Dans les discussions entre membres du Forum de la Gauche Citoyenne, de nombreuses solutions ont été esquissées sur ce point (cf. annexe) et il serait souhaitable que le débat s'élargisse, en particulier au sein du Forum Social Mondial et dans ses différentes déclinaisons continentales.

* ***Une assemblée consultative des ONG devrait être revendiquée***, et sa composition et ses modes de fonctionnement et de renouvellement devraient faire l'objet d'un intense débat préalable, dès lors que le principe en aurait été admis, afin d'éviter qu'elle ne soit pas placée sous l'influence d'organisations sponsorisées. Renouvelable tous les 4 ou 5 ans, elle devrait être obligatoirement consultée avant toute décision définitive, en dehors des situations d'urgence absolue. Elle aurait également un pouvoir d'initiatives, à la fois pour impulser des forums mondiaux, et proposer des sujets à l'ordre du jour des instances délibérantes (Assemblée Générale et Conseil de Sécurité) et contribuer à une évaluation pluraliste des décisions prises..

* ***Il faut renforcer l'autorité de la Cour Internationale*** de La Haye, créée en 1948, de façon à ce que l'application de ses décisions ne dépendent plus du bon vouloir de chaque État, notamment pour les plus puissants d'entre eux. En particulier, la France et les autres membres permanents devraient décider de reconnaître sans restriction son autorité, comme le fait déjà le Royaume-Uni. Plus largement, il faut aller dans le sens d'un renforcement de l'autorité du juge international, de manière à ce que l'on se dirige vers une société mondiale, c'est à dire authentiquement universelle, que les frontières des États n'arrêtent pas. À cet égard, il serait sage que ces juges ne soient pas rééligibles, de façon à éviter que ne s'installe un certain conformisme à l'approche des échéances de renouvellement.

* La *Cour pénale internationale* permanente, créée par le Traité de Rome de 1998, pour insatisfaisante qu'elle soit encore, compte tenu des transactions intervenues lors de sa négociation entre les États, constitue cependant un jalon sans doute irréversible, dans la conception d'une justice internationale, qui se situe au-dessus des États. Il s'agit donc d'un progrès dans la conscience universelle de ce que des individus aussi puissants soient-ils, ne doivent pas pouvoir se targuer d'immunités. Il est évidemment nécessaire d'aller plus loin dans cette voie par une généralisation de sa juridiction, car il n'est pas acceptable que des justiciables potentiels s'opposent par une non-ratification à des règles de droit, qui doivent être considérées comme d'ordre public ; au passage, les restrictions qu'un certain nombre d'États ont formulées en ratifiant le Traité doivent être abolies au plus vite pour les mêmes raisons. Par contre, la mise en œuvre concrète de la compétence universelle prévue par les Conventions de Genève de 1984, afin de permettre aux juges d'un État de poursuivre les auteurs de crimes internationaux commis ailleurs, comme l'a fait la Belgique depuis longtemps, ne peut être soutenue sans réserve, car elle supposerait que tous les pays aient les mêmes normes pénales, faute de quoi n'importe quel État pourrait décider de poursuivre les nationaux de tout autre pays sur les critères les plus variés et, éventuellement, les plus arbitraires.

* *Les organismes financiers et commerciaux (FMI, Banque Mondiale et OMC)* doivent être pleinement intégrés, en droit comme en fait, à ce système général des Nations-Unies, comme nous aurons l'occasion de le préciser dans la seconde troisième partie de ce texte.

* *Des procédures d'évaluation publiques et contradictoires* doivent, dans tous les domaines, être assurées par des instances indépendantes et ces procédures doivent être accessibles aux associations citoyennes.

La démocratie paritaire doit être revendiquée dans toutes les instances internationales de décision ou de consultation citées dans le présent texte.

De façon plus générale, une réflexion doit être entreprise sur la question de favoriser la plus grande participation des mouvements citoyens à ce processus de démocratisation mondiale : la question est d'autant plus complexe que le système actuel des Nations-Unies est évidemment très centralisé et les différentes modalités envisageables de sa décentralisation, qu'elle soit continentale ou sectorielle, devront tenir compte des expériences passées dont le bilan est très contrasté.

Ainsi, finalement, il s'agit que de nouvelles valeurs humanistes, placées sous le contrôle d'un intérêt public universel, viennent déterminer de façon décisive les mécanismes résultant jusqu'ici principalement de la maximisation des profits et des logiques marchandes.

* *

Chacun mesure que l'ensemble de ces propositions, tout en étant conforme à l'esprit originel des Nations-Unies marquerait une véritable rupture, dans la voie de la constitution d'une démocratie mondiale et de relations internationales fondées sur le droit. Encore faut-il se préoccuper du contenu des politiques qu'elles impulseraient, ou du moins qu'elles faciliteraient.

II- Développement durable et citoyenneté³

L'altermondialisation citoyenne, parce qu'elle fait reposer sa légitimité sur des exigences de démocratie et de droit, est conduite, comme on l'a vu, à porter une grande vigilance aux processus de décision. Mais, elle ne saurait évidemment séparer celles-ci des exigences qui tiennent au contenu même des politiques qui sont mises en œuvre à l'échelle mondiale, en particulier, dans des domaines aussi essentiels que les questions sociales, environnementales ou économiques. S'il n'est pas possible, ni légitime, que le Forum de la Gauche Citoyenne prétende détailler, à lui seul, le contenu de toutes les politiques souhaitables, il peut présenter à tous ses partenaires, français et étrangers, l'état de ses propres réflexions dans des domaines où ses militants ont particulièrement débattu, comme celui des relations entre développement durable et citoyenneté.

Un développement durable et équitable⁴ suppose de lutter pour éradiquer les maux les plus dramatiques et les plus urgents de l'humanité (contre la famine et la misère, le SIDA et les autres pandémies, ...); contre les inégalités Nord-Sud qui découlent d'un système de domination; contre les discriminations et les inégalités sociales; pour le respect des droits des générations futures et contre les inégalités écologiques; pour la mise en œuvre d'une véritable stratégie de co-développement; pour la prise en compte de la perspective de genre dans tous les domaines économiques, sociaux et culturels. Cette dernière exigence signifie tout d'abord de sexuer toutes les statistiques. C'est, en effet, à partir de là que les situations inégales des femmes et des hommes dans une société se dévoilent avec clarté et que l'on peut réaliser une meilleure expertise des situations et donc agir à bon escient pour rétablir l'égalité.

L'expression « développement durable » tend maintenant à être utilisée dans les milieux les plus divers, de façon quasi-consensuelle: ceci traduit à la fois un succès idéologique et, en même temps, une classique tentative de récupération par laquelle « le vice rend hommage à la vertu ». Loin de se contenter de cette ambiguïté, il convient de resituer l'enjeu du « développement durable », en termes d'altermondialisation.

Si les conférences internationales, comme récemment celles de Johannesburg, conduisent inévitablement à des recherches d'alliance, afin d'obtenir les meilleurs (ou du moins les moins mauvais) compromis possibles, il faut clairement affirmer que la démarche même du développement durable définit un projet de mondialisation véritablement alternatif de celui que met en œuvre le capitalisme financier.

En effet, le développement durable ne prend complètement son sens que si on l'envisage au niveau planétaire: il est en effet clair que des objectifs vitaux, tels que l'équilibre climatique, la protection de la qualité de l'air et des eaux, le maintien de la bio-diversité, la question à long terme des ressources non-renouvelables ou encore les sécurités sanitaires, maritimes, énergétiques ou industrielles ne peuvent être atteints que s'ils sont d'abord étudiés au niveau planétaire, et que si les décisions sont prises également à ce niveau avec tous les pays du monde. Or, ce premier constat en appelle un second: nous sommes entrés dans un monde de multi-appartenances dans lequel se dessinent des synergies nouvelles entre les différentes échelles territoriales, mondiales en même temps que continentales, nationales, régionales et locales. Pour n'en donner qu'un exemple d'actualité, mais essentiel, l'accord mondial réalisé à la récente Conférence de Marrakech pour l'adoption du protocole de Kyoto par 167 pays doit non seulement faire l'objet d'une campagne de pression sur le Gouvernement américain,

³ Pour une approche plus détaillée, on se reportera au texte adopté par le FGC, sous ce même titre, et publié dans le numéro 40 des cahiers de la Fondation Ailes, au 1er trimestre 2002.

⁴ On rappellera que si cette expression s'est progressivement imposée pour réconcilier les dimensions écologistes et sociales, l'adjectif « équitable » ne se distingue en rien ici de celui de « juste », contrairement à l'opposition que l'on retrouve dans d'autres débats.

aujourd'hui totalement isolé, mais aussi se traduire par des actions différenciées au plan national et local dans tous les pays qui ont déjà ratifié ce protocole.

Ainsi compris, le développement durable définit un projet de mondialisation fondé sur la personne humaine dans toutes ses dimensions, et qui en tant qu'actrice de son destin doit être considérée comme citoyenne. Cette ambition l'oppose, terme à terme, à la sinistre réalité de la soi-disant mondialisation mise en œuvre par le capitalisme financier :

- là où le capitalisme financier ne cesse de raccourcir l'horizon de sa rationalité (des profits trimestriels aux sommes folles risquées dans des spéculations qui se jouent en termes d'heures, voire de minutes), le développement durable s'inscrit dans le temps long de la destinée humaine et ne cesse même d'allonger cet horizon par la prise de conscience des devoirs qui nous incombent vis-à-vis des générations futures : aux uns, l'heure de l'ouverture (ou de la fermeture) de Wall Street, aux autres les besoins de l'humanité pour l'ensemble du siècle à venir : le durable s'oppose de façon antagoniste au furtif et au spéculatif ;

- alors même que le capitalisme globalisé s'enferme de plus en plus dans une vision de l'homme uni-dimensionnel, que dénonçait déjà Marcuse, et le réduit à n'être qu'un lieu de « maximisation de ses intérêts », le concept de développement, sauf à être dévoyé, insiste sur le caractère multidimensionnel de la personne humaine et donc du caractère protéiforme de l'épanouissement de chacun et donc de la prise en compte de ses besoins. A l'homo economicus, qui ne connaît que le calcul monétaire et le produit intérieur brut, le développement durable oppose, non un hypothétique « bonheur national net », mais une analyse fondée sur la multiplicité des critères, entre lesquels aucune pondération automatique ne permet de trancher, ce qui conduit à la réhabilitation des choix politiques, démocratiquement assumés, autour d'impératifs simples, tels que : « pas de règles du commerce qui ne favorise tout à la fois un travail décent pour tous et ne protège l'environnement partout dans le monde » ;

- là où le capitalisme globalisé ne fait que prolonger de façon quasi-monstrueuse les dimensions négatives de l'individualisme (Robert Castel⁵), le développement durable trouve sa légitimité dans une approche qui en privilégie les dimensions positives et sociétales. Le premier tranche les conflits d'intérêt entre les individus par le marché, c'est à dire par la pseudo-démocratie des patrimoines financiers et des revenus monétaires, tandis que le second ne trouve sa légitimité que dans la prise en compte originelle du plus grand nombre, à commencer par les plus démunis : c'est bien pourquoi, il nous faudra assumer encore un temps le pléonasme qui consiste à revendiquer un développement durable et équitable ;

- là où le capitalisme financier, sous couvert de globalisation, tend à une uniformisation du monde, de ses règles, de ses marchandises et finalement de ses désirs et de ses goûts (leur modernité, c'est le G8 plus Microsoft), conduit à broyer toutes les identités et à normaliser toutes les cultures, le développement durable repose de façon essentielle sur l'emboîtement des territoires et l'autonomie relative de chacun d'entre eux, condition de leur propre épanouissement. Ceci n'empêche en rien que leur coopération soit évidemment une condition nécessaire, de même que le nouveau militantisme a appris à conjuguer « pensée globale et action locale ».

Au fond, on pourrait affirmer que les mouvements anti-libéraux actuels n'ont plus à démontrer qu'ils ne sont pas contre la mondialisation, mais pour une autre mondialisation : ils ont déjà très largement esquissé, trop souvent sans l'explicitier, ce

⁵ Dans « les métamorphoses de la société salariale ».

que doit être un mouvement d'altermondialisation : ce programme alternatif a pour axe le développement durable et équitable. Une telle stratégie, pour pleinement réussir, suppose d'adopter des modalités exigeantes, au premier rang desquelles nous mettrons les « agendas 21 », autrement dit « ce qui doit être fait pour le XXIème siècle », suivant la proposition formulée au sommet de Rio, en 1992. Nous proposons **donc que partout, à tous les niveaux, le mouvement d'altermondialisation allie la critique globale du libéralisme à la mise en œuvre concrète d'agendas 21**. Il s'agit, en effet, de plans globaux conçus tout à la fois pour les Gouvernements, les institutions, les acteurs civiques, économiques et sociaux, qui doivent trouver leur traduction à tous les niveaux, y compris local sous la forme d'agendas 21 du niveau correspondant. L'agenda 21 repose sur l'idée que nous nous trouvons à un tournant de l'histoire, que nous ne pouvons pas continuer avec les politiques actuelles qui maintiennent l'écart entre pays riches et pays pauvres et qui mettent en péril les écosystèmes dont nous dépendons tous pour survivre. Ainsi, les agendas 21 entendent traduire dans les faits la mise en œuvre de nouveaux types de développement. En coordination avec les Nations-Unies, l'ICEI (*International Council for Local Environment Initiatives*) a précisé quatre composantes pour l'élaboration des Agendas 21 décentralisés : un engagement multisectoriel dans le processus de planification, à travers un groupe local réunissant les parties concernées, et qui sert d'organe de coordination et politique, pour préparer un plan d'action à long terme pour le développement durable ; la consultation des communautés, des églises, des associations, des entreprises, des agences gouvernementales, des groupes professionnels et des syndicats de façon à créer une vision partagée et d'identifier des propositions et des priorités d'action ; une évaluation participative des conditions et des besoins locaux dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux ; une élaboration de choix stratégiques à travers la négociation entre les principales parties prenantes clés, de façon à traduire la vision et les objectifs en plans d'action.

Plus largement, il s'agit d'agir en toute circonstance et dans tous les domaines pour un développement durable et équitable, notamment dans le domaine de l'agriculture (qui doit être elle-même « durable ») et, dans une majorité de pays, pour la suffisance alimentaire, la défense de la biodiversité, pour des sécurités alimentaires, sanitaires, industrielles, maritimes⁶..., la gestion collective des zones à risques, les conséquences des aléas climatiques, les pollutions et la gestion des ressources naturelles (eau, air ...), la gestion des déchets nucléaires, industriels, hospitaliers, la lutte contre les gaz à effet de serre, l'avenir énergétique, les déplacements et la mobilité ..., chacun de ces enjeux appelant une réflexion ainsi que des actions spécifiques. Mais il n'en demeure pas moins qu'une approche transversale, en termes de développement sera seule susceptible d'en intégrer les diverses conséquences, en particulier pour ce qui concerne le nombre et la qualité des emplois, les disparités sociales et économiques, l'environnement, etc ...

N'oublions pas, de même, que le mouvement d'altermondialisation ne pourrait certainement pas se recommander d'un nouvel humanisme, s'il ne prenait pas pleinement en considération les questions des migrations internationales, qui sont parmi les plus scandaleuses de celles que génèrent le désordre de la mondialisation actuelle. Au niveau des valeurs universelles dont nous nous prévalons, la liberté de circulation et d'installation doit se concrétiser à travers la reconnaissance et l'application du droit d'asile, des droits au travail et au séjour et des droits à la citoyenneté pour les immigrants (cf. encadré).

Finalement, il doit être bien évident que cette stratégie de développement durable et équitable, clairement opposable à celle du libéralisme financier, ne deviendra crédible aux yeux du plus grand nombre, et notamment de tous ceux qui vivent dans une

⁶ Le Forum de la Gauche Citoyenne, en centrant ses débats, au printemps prochain, « pour la solidarité, contre l'insécurité sociale » aura alors l'occasion de développer ces préoccupations.

pauvreté extrême, connaissent la famine et les pandémies, et subissent le pire de la globalisation capitaliste, que si l'on est capable d'apporter aussi une alternative concrète et crédible sur les moyens de financer ce développement durable et équitable.

Encadré sur les migrations

La persistance des situations de sous développement et de misère, de même que les guerres et les politiques répressives sont à l'origine d'une partie importante de flux migratoires que les pays du nord ont les plus grandes difficultés à gérer. Ces questions font de plus l'objet de surenchères politiques, en particulier de la part de mouvements d'extrême droite qui cultivent la xénophobie et le racisme.

Dans ce contexte de récupération politicienne, les immigrés sont fréquemment présentés comme des facteurs de déstabilisation et d'insécurité. Le thème absurde de l'immigration zéro a été et est une manifestation forte de cette thématique, alors même que les perspectives démographiques au nord montrent que les flux migratoires font partie des nécessités économiques des vingt ou trente années à venir. Ceci suppose cependant de se donner les moyens au sud comme au nord, de modalités de mise en œuvre, qui respectent la dignité et la possibilité d'épanouissement des personnes concernées, et la réflexion devra notablement s'approfondir sur ce dernier point :

- au sud, l'importance des flux migratoires, pour majeure qu'elle soit, ne doit pas masquer les besoins de l'aide au développement et la nécessité d'encourager massivement les actions de co-développement, pour permettre aux populations du sud de vivre dignement dans leur pays et réduire ainsi les aspects les plus négatifs des migrations internationales ;

- au nord, la présence durable et massive de populations immigrée pose la question de leur bonne insertion. Or, ces populations cumulent généralement les handicaps de la pauvreté, car elles occupent les emplois les moins qualifiés, les plus mal payés et les plus précaires, et d'une culture souvent différente de celle des pays d'accueil. La lutte contre la pauvreté au sein même de ces derniers apparaît ainsi comme une condition nécessaire pour permettre aux immigrés de trouver toute leur place. Bien évidemment, cela suppose aussi un effort décisif en matière d'éducation, d'égalité des droits civiques (dont le droit de vote aux élections politiques) et d'élimination des discriminations à l'emploi, au logement, à la justice (suppression des doubles peines), aux loisirs, ainsi que l'acceptation de la diversité culturelle et religieuse (construction de lieux de culte).

III- Réformer le système financier mondial :

Réformer le système mondial suppose, dans le domaine économique et financier, comme dans tous les autres, de mener de front la réforme des institutions responsables et des contenus politiques qu'il s'agit de promouvoir.

III- 1 Intégrer réellement les organismes financiers et commerciaux internationaux dans le système des Nations-Unies

Ce n'est pas le multilatéralisme qui est ici en cause, car parmi toutes les formes de relations internationales, il faut bien davantage craindre l'absence de toute règle, qui n'est que la liberté du plus fort, l'unilatéralisme, qui est la pratique de tous les impérialismes, et même le bilatéralisme, qui n'offre aucun contre poids au rapport de force, dont usent et abusent les plus puissants. Mais les organismes financiers et commerciaux existants fonctionnent de façon unidimensionnelle, décidant souverainement dans leur champ apparemment illimité de compétences, ignorant ou bafouant les autres dimensions, dont sont pourtant officiellement responsables d'autres organisations membres du système des Nations-Unies. Ils n'apparaissent plus aujourd'hui pour l'essentiel que comme des courroies de transmission du trop célèbre « consensus de Washington ».

Ce dernier entérine un accord entre le département du Trésor des États-Unis, le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale, complété en 1994 par la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), accord par lequel le nouvel ordre mondial imposé par l'administration américaine s'est concrétisé. Il a pour conséquence de promouvoir à l'extérieur des USA une orthodoxie monétaire consacrant la domination des créanciers sur les débiteurs et une politique du développement, fondée sur l'intérêt et non plus la solidarité (« trade, but not aid »). Cette nouvelle orientation entérine le fait que les pays du sud ne constituent plus, après la fin de la guerre froide, un enjeu majeur. Ce consensus repose sur trois principes que les USA ont toujours soigneusement omis de s'appliquer à eux-mêmes) : l'austérité, la privatisation et la libéralisation. Leur application aveugle et dogmatique a permis d'imposer des désastreux plans d'ajustement structurel, le démantèlement des services publics, ainsi que la ruine des productions et des industries locales, du fait de l'invasion des marchandises des pays riches : de nombreux pays du sud et de l'Europe de l'Est (dont la Russie) ont fait les frais de cette « thérapie de choc ». Mais les crises financières de ces dernières années, induites ou aggravées par cette politique inique n'ont pas eu les mêmes effets sur tout le monde : ce sont évidemment les plus pauvres qui ont été les plus touchés, encore que les catégories intermédiaires des pays émergents n'aient pas non plus été épargnées, comme on le voit aujourd'hui en Argentine. Ainsi, ce « consensus de Washington » représente un exemple d'« horreur économique » qui doit absolument être combattu, comme l'idée que le néo-libéralisme constitue la seule politique possible parce qu'il serait fondé sur des lois irréfutables : les prévisions erronées des gardiens de cette orthodoxie monétaire et les résultats catastrophiques des politiques du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC montrent à l'évidence qu'il n'en est rien.

Or, ces organismes dictent leur loi à tous les pays, et notamment aux pays du sud, sans se soucier ni des règles générales de l'ONU (Charte et décisions), ni des délibérations de l'ensemble des autres organisations relevant de l'ensemble du système (BIT, FAO, OMS, CNUCED, UNESCO...).

* *Les organisations de Bretton Woods, (FMI) et Banque Mondiale*, doivent donc être réformées⁷. Cela suppose, en premier lieu, qu'elles soient intégrées plus étroitement au système rénové (cf. supra) des Nations-Unies et qu'elles relèvent de sa Charte, de ses instances délibératives renouvelées et de ses décisions de justice. Il faut, à cet effet, renforcer les règles qui obligent ces instances financières à assurer une compatibilité de leurs décisions avec celles prises par l'ensemble des autres instances des Nations-Unies. Plus précisément, les règles de vote au FMI et à la Banque Mondiale (les voix sont aujourd'hui pondérées par les quote parts financières des différents membres) doivent être renégociées, suivant les principes généraux exposés plus haut ; ainsi, au FMI, les USA ne seraient plus seuls à disposer de facto d'un droit de veto (avec 17% des votes, alors que les décisions supposent une majorité de 85% ...).

Le FMI doit revenir à ses fonctions premières de garant de la stabilité des taux de change et d'assurer des moyens de paiement suffisants à l'échelle mondiale (cf. plus bas, la nécessité de relancer l'émission de Droits de Tirage Spéciaux, DTS). Il faut renforcer la surveillance sur les opérations financières et les organismes de contrôle, éditer des règles de prudence plus strictes, lever le secret bancaire et supprimer les paradis fiscaux.

De plus, il est inadmissible que les positions prises par les administrateurs au nom de leur pays ne soient pas rendues publiques et ne fassent pas l'objet dans la plupart des pays (et notamment en France) de rapports réguliers et publics, ainsi que d'un contrôle parlementaire qui débouche sur des directives précises, dès lors que son vote engage la position du pays qu'il représente. Ce contrôle parlementaire devrait permettre d'élaborer des expertises alternatives et d'organiser des débats publics contradictoires avec l'ensemble des associations concernées.

* *L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)* pose un problème particulièrement sérieux, car elle est aujourd'hui extérieure à ce système. Il est donc essentiel qu'elle soit intégrée au système rénové des Nations-Unies. Ceci signifie que lorsque se posent des questions relevant également d'une autre agence des Nations-Unies, l'ensemble de la procédure doit être mené de façon paritaire et, dans l'hypothèse d'une délibération finale divergente entre les deux institutions, le conflit doit être soumis à l'Assemblée Générale elle-même, et, après avis de l'assemblée consultative des ONG (cf. ci-dessus), tranchée par celle-ci. De cette façon, l'OMC devra intégrer dans ses délibérations des concepts tels que ceux d'un « travail décent partout dans le monde » proposés par l'Organisation Internationale du Travail ; ou encore prendre pleinement en considération les questions environnementales, qu'elle a tellement sous-estimée, en particulier, quand elle s'est réfugiée à Doha en novembre 2001 (cf. infra).

* *La nouvelle architecture des institutions financières internationales doit à la fois supprimer des instances désormais superfétatoires et régionaliser celles qui jouent un rôle déterminant :*

- *Ainsi, le G8 doit se dissoudre* et les instances décisionnelles mondiales, plus ou moins informelles, doivent être également réintégrées dans le système des Nations-Unies, notamment en reconnaissant la compétence économique et social du futur Conseil de Sécurité.

- De même, l'OCDE, ce club des pays riches, pour devrait disparaître en fonction de ses propres critères, qui prétendent ne pas tolérer d'institutions publiques superfétatoires...

⁷ Une telle réforme est demandée depuis au moins 1997 par les associations de solidarité internationale et de protection de l'environnement

A contrario, il convient de régionaliser les structures du FMI et de la Banque Mondiale, afin de donner à chaque région du monde la possibilité de trouver des solutions aux défis régionaux, afin de prévenir la monopolisation du pouvoir par les pays les plus riches : c'est pourquoi le FMI et la Banque Mondiale doivent être reconstruits de façon polycentrique. Ces institutions monétaires et financières seraient alors reliées entre elles par des accords de coopération et de coordination. Ainsi, le capital de la BIRD et de l'IDA doit être réparti entre les banques régionales de développement et on verra plus loin le rôle de pivot qu'elles pourraient désormais jouer dans le financement d'un développement humain et solidaire de chaque continent. La Banque Mondiale, elle-même, verrait alors son rôle limité à celui d'un organisme de garantie, n'accordant plus directement de prêts, qui seraient alors accordées par les Banques régionales.

Notons enfin que cette logique globale qui intègre les institutions et les compétences financières et commerciales, dans un système plus vaste qui est celui des Nations-Unies, et surtout dans un système de valeurs plus élevées, celui de sa Charte, fournit en même temps des moyens nouveaux pour traiter de questions jusqu'ici traitées de manière beaucoup trop partielle, comme celle de la corruption et de la criminalité financière, à l'échelle internationale, que le mouvement d'altermondialisation devra étudier de façon approfondie (*cf.* encadré)

Encadré : la lutte contre la corruption et les mafias

La corruption est à l'articulation du financement, des institutions et des fondements de la démocratie, stérilisant la production, aggravant les inégalités et paralysant la démocratie.. La lutte contre la corruption est donc une des dimensions de la maîtrise démocratique de la mondialisation, car elle constitue une lutte sociale à objectif politique, afin d'instaurer ou de renforcer la séparation entre pouvoir, argent et justice. Cette lutte est inséparable de celle contre les mafias, qui ont partie liée avec elle : elles profitent en effet des formes actuelles de la mondialisation, des faiblesses et des retards des États à se coordonner efficacement contre elles, et on sait que plusieurs États importants sont dominés par elles, ajoutant leurs effets propres aux autres causes de criminalité.

III-2 Le financement de l'altermondialisation

Une mondialisation citoyenne doit mettre au premier rang de ses préoccupations et revendications les moyens matériels du développement durable et équitable de tous les peuples du monde.

La question est bien connue : elle a émergé, en même temps que la notion de développement, dès le milieu du siècle dernier. Mais les grandes réformes du commerce ou de la finance, même quand on en souligne le caractère souhaitable, se sont avérées le plus souvent insuffisantes (§1A). Mais Joseph Stiglitz, ainsi que d'une façon moins précise des auteurs aussi réputés que P. Krugman et R. Solow du M.I.T., ou R. Mundale, « le père spirituel de l'Euro », ont appelé à des mesures bien plus audacieuses devant l'approfondissement de la crise. À cet égard, on peut proposer parler, sans personnaliser indûment la question, d'un véritable plan de financement du Stiglitz pour le développement⁸ (§2B).

§1A- Des financements souhaitables, mais insuffisants⁹

⁸ Journal Libération, janvier 2002.

⁹ On trouvera en annexe une analyse plus détaillée, présentée dans un rapport introductif à notre Université d'automne.

En regroupant les principales propositions élaborées depuis plus d'un demi-siècle, il est possible de les ranger sous deux rubriques principales : les premières, de nature commerciale, réclament un meilleur fonctionnement des marchés de biens et de services, afin d'assurer un revenu suffisant aux pays exportateurs de matières premières; les secondes essaient d'obtenir les mêmes résultats, à travers une remise en cause plus ou moins fondamentale des mécanismes financiers internationaux :

* Améliorer les recettes d'exportation des pays moins développés :

- La stabilisation des cours des matières premières, qui doit être principalement financée par les importateurs, ne doit jamais se substituer à une stratégie de diversification, qui permettrait à un pays ou à une zone de sortir de la dépendance constante et du déclin programmé qu'induit toute mono-production.

- L'accès aux marchés du nord doit être facilité, en particulier, en mettant fin aux subventions agricoles des États-Unis et de l'UE, qui ont pour finalité principale la perpétuation d'une agriculture productiviste. De plus, les pays du sud ne doivent pas être obligés d'ouvrir leurs propres marchés pour des raisons strictement idéologiques, ils doivent pouvoir protéger leurs industries naissantes comme l'ont fait avant eux tous les pays aujourd'hui les plus développés, et ne considérer l'ouverture de leurs frontières aux marchandises étrangères que comme un moyen possible, et donc à apprécier de façon pragmatique, d'obtenir un plus grand bien être collectif.

La validation par la communauté internationale des règles commerciales doit avoir pour critère essentiel l'élévation, à un rythme stable, des recettes globales des pays en voie de développement et particulièrement de leurs producteurs.

* Les réformes des mécanismes financiers :

- L'annulation des dettes est justement l'objet depuis 20 ans d'activités militantes incessantes, tant il est vrai que la dette est au cœur du système financier actuel et qu'il est choquant de voir des transferts nets de capitaux se faire du sud vers le nord pour payer des intérêts, alors même que des pays pauvres s'épuisent en perte à tenter de rembourser le principal. Toutefois, les succès obtenus n'ont été jusqu'ici que marginaux, se limitant à une approche purement macroéconomique de la situation des pays les plus pauvres : depuis 30 ans le fardeau de la dette des pays en voie de développement continue de progresser inexorablement au même rythme (multiplié par 3,5 en 15 ans). De plus, si des résultats plus spectaculaires pouvaient être rapidement obtenus, il faudrait veiller à ce qu'ils ne servent pas d'armes ou de prétextes pour couvrir les corruptions passées ou faciliter les corruptions futures, ou encore pour tarir les possibilités de nouveaux crédits. C'est pourquoi il nous semble qu'il est essentiel que les campagnes pour l'annulation des dettes s'inscrivent dans une stratégie financière plus globale, qui apportent des moyens beaucoup plus importants de financement à l'ensemble des pays les moins développés, quel que soit le niveau actuel de leur développement et de leur endettement.

- Les transferts budgétaires des riches vers les pauvres constituent un des pires exemples de l'hypocrisie et de la mauvaise volonté des grands pays capitalistes, à commencer par les USA et les grands pays européens, dont la France ; pire, le pourcentage de l'aide n'a cessé de baisser depuis 20 ans. S'il faut continuer à clairement dénoncer cette situation, elle doit en même temps nous conduire à nous demander si la question du financement pourra un jour se résoudre principalement en termes de transfert des pays riches vers les pays pauvres, suivant une morale implicite qui était celle des mouvements de charité du XIX^{ème} siècle. C'est du fait de ce pessimisme que des solutions plus audacieuses ont été proposées dans une période récente.

- La taxation des transactions internationales, qu'elle concerne la spéculation financière (taxe Tobin), ou les dépenses énergétiques et les autres activités polluantes, ou encore les dépenses d'armement, répond à cette question, en proposant de surcroît de réduire les activités imposées. Si ces combats méritent d'être poursuivis et gagnés, comme on le verra plus loin, on ne peut cacher qu'ils ne pourront à la fois réduire fortement des activités répréhensibles et y trouver une matière imposable suffisante à la hauteur des besoins en jeu au niveau planétaire.

L'ensemble de ces mesures commerciales, financières et fiscales font, à juste titre, l'objet de nombreuses campagnes militantes. Mais on en mesure les limites : d'un côté, elles n'ont été que faiblement mises en œuvre et, en tous les cas, avec des résultats si insuffisants que cette question du financement se pose plus que jamais ; de l'autre, aucune de ces propositions (même celles qui passent pour financièrement osées, de l'annulation complète de toutes les dettes à une taxe Tobin significative) ne viole le tabou essentiel sur lequel repose l'hégémonie monétariste qui est celle du capitalisme mondialisé, suivant lequel les pouvoirs publics à tous les niveaux (national, européen, mondial) ne doivent jamais recourir à la création monétaire, car le résultat en serait une reprise de l'inflation. Sans doute, jusqu'à la présente crise, les temps n'étaient pas encore mûrs pour enfreindre cette nouvelle « loi » sacrée.

B§2- Un Plan de financement Stiglitz pour le développement :

Le principe de base s'appuie sur une proposition de Joseph Stiglitz, qu'il a eu l'occasion de formuler aux lendemains des attentats du 11 septembre 2001, mais qui a pris encore plus de pertinence après l'affaire Enron et la cascade de scandales qui affectent désormais de façon structurelle les bases mêmes du capitalisme financier contemporain (*cf. infra*).

Partant de l'idée qu'une reprise durable des investissements privés est compromise à l'échelle mondiale (idée qui commence à être perçue par un nombre grandissant d'analystes), J. Stiglitz propose une émission de monnaie internationale (les Droits de Tirages Spéciaux, DTS, liquidités internationales qui existent depuis la fin des années 60) par le FMI, qui en a la responsabilité. Ces DTS seraient attribués aux grandes banques régionales de développement qui, pour chaque continent, s'efforcent de mettre en place le financement de leurs grands projets et devraient ainsi conjurer les risques de corruption au niveau des États. Ainsi, tous les projets éligibles de l'Afrique, de l'Amérique Latine, de l'Asie du sud est, du Proche-Orient ou de l'Europe de l'est, qu'ils soient directement productifs ou orientés vers le développement humain (alimentation, santé, éducation, environnement), se trouveraient financés : dans cette logique, la limite n'est plus, en effet, celle du financement, mais celles, internationalement vérifiées, d'une part, de la légitimité et de la validité des projets de dépenses, et d'autre part, de la capacité de mobiliser des hommes et des moyens de production jusqu'ici sous employés, ce qui évite que cette création monétaire devienne inflationniste, puisque la demande supplémentaire viendrait mobiliser des ressources supplémentaires (en main-d'œuvre, en capitaux et en terres), actuellement inemployées ou sous-employées, permettant ainsi une offre supplémentaire. Ajoutons qu'une telle création de DTS pourrait aussi être mobilisée pour produire une production supplémentaire, qui permettrait notamment d'offrir les biens publics mondiaux aujourd'hui sacrifiés et l'éradication de la pauvreté.

Cette stratégie devra inclure un plan d'action et d'urgence, de financement des investissements dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'émancipation économique et sociale des femmes, qui sont les meilleurs placements pour l'avenir du monde et des hommes, en particulier.

Dans cette même logique, l'instauration d'une taxe Tobin sur les mouvements financiers à court terme, prendrait encore plus de force pour limiter la financiarisation de l'économie mondiale, en se donnant comme but essentiel de briser la spéculation contre les pays faibles, et en évitant ainsi la contradiction qui consiste à rechercher simultanément un volume de recettes suffisantes pour faire face aux besoins financiers du développement. D'un montant modeste dans les situations peu agitées, elle devrait pouvoir, en période de spéculation, être brutalement relevée unilatéralement par le pays attaqué : l'expérience montre que le seul fait qu'un tel dispositif existe constituerait un puissant moyen de dissuasion contre les spéculateurs.

Pour répondre à la question de la crédibilité d'une telle proposition situons-la d'abord on peut d'abord se demander sur d'un point de vue plan idéologique si : un tel plan n'est en rien anti-capitaliste, ou s'il tendrait, au contraire, à faire que le capitalisme à l'échelle mondiale, fonctionne beaucoup mieux, grâce à de nouveaux débouchés¹⁰ ; il est par contre sûrement anti-monetariste, puisqu'il s'inscrit évidemment dans une filiation keynésienne (ce qui n'est pas nécessairement un critère de gauche), dont il est la simple transposition de l'échelon national à l'échelle mondiale : il s'agit bien dans les deux cas de relancer l'investissement public, de façon à susciter par un effet multiplicateur de dépenses une relance de l'activité, qui permette d'utiliser les ressources en hommes et en capitaux aujourd'hui non employés ou sous-employés : cette remise au travail concernerait, par son mécanisme même, d'abord les pays du sud, mais par la voie de leurs commandes également les pays du nord.

Cette proposition n'est donc peut-être pas ni révolutionnaire, ni aberrante. Vers l'année 1970, elle aurait encore pu passer pour une idée centriste, susceptible de rallier dans tous les grands pays les modérés des deux bords : seule la dérive progressive des idéologies qui s'est produite depuis, pourrait donc la faire apparaître comme extrémiste, même s'il est vrai qu'elle est en rupture avec la pensée dominante en Europe. Toutefois, aux USA, le nouveau gouverneur de la Fed, Ben Bernanke n'hésite pas à dire que les États-Unis iraient jusqu'à faire marcher la planche à billets plutôt que de se retrouver dans la situation du Japon ! Mais c'est à l'échelle mondiale que cette solution doit être mise en œuvre, non aux bénéfices exclusifs des américains (pour quelles dépenses ? Militaires ?), mais à celui des besoins humains fondamentaux et du développement durable. Les gardiens de l'orthodoxie financière qu'un tel plan choquera (mais il aura pour les raisons sus dites, bien des soutiens chez les dirigeants de l'industrie, du BTP et ceux des boursiers qui savent encore penser au delà de quelques semaines), évoqueront bien sûr les « démons de l'inflation », alors que celle-ci a disparu de nos pays depuis environ 20 ans. Toutefois, face aux dogmes les plus obtus, il ne faut pas cesser de raisonner : le plan Stiglitz ne doit pas être compris comme un plan permanent qu'on devrait appliquer même dans des phases de plein emploi, ce qui serait en effet inutilement inflationniste. Comme les dépenses publiques dans les années 30, comme le plan Marshall jusque dans les années 50, il s'agit seulement de pallier, le temps qu'il faudra, un investissement privé défaillant.

Car, celui-ci s'avère durablement défaillant, non seulement dans les pays moins développés depuis au moins les crises financières de la fin des années 90, mais désormais, même dans les pays les plus développés : l'effet 11 septembre, multiplié par l'effet Enron, a fait exploser durablement les primes de risques, de telle sorte qu'aucune perspective de profit élevé ne peut être attendue, même avec des taux d'intérêt bas : c'est une longue période (dans le style de la stagnation japonaise amorcée il y a plus de 10 ans) de croissance quasi-nulle (et juste ponctuée par quelques hoquets, dus aux mouvements de stocks) qui nous attend, si l'on s'en tient aux modes de raisonnement

¹⁰ Georges Soros défend la même proposition dans son récent "Guide critique de la mondialisation", éd. Plon, Paris, 2002

orthodoxes précédents. Certains, il est vrai, pensent plus ou moins secrètement qu'une telle situation peut justifier une économie de guerre (si ce n'est une guerre tout court) : outre le fait que la confiance des investisseurs s'accommode mal de l'annonce que la guerre anti-terroriste devrait durer 20 ans, on peut penser que tant qu'à faire d'assurer la reprise de l'économie mondiale par des dépenses publiques, il vaut mieux le faire par une économie du développement sur l'ensemble des continents, plutôt que par une économie de guerre que le Nord ferait au Sud.

Il faut donc créer autant de monnaie qu'il existe à travers le monde de besoins élémentaires et de projets viables pour les satisfaire !

IV - Les luttes et les degrés de liberté: éléments d'une stratégie pour la démocratisation du système mondial

Les aspirations pour une altermondialisation citoyenne sont énormes, presque illimitées, les moyens à mettre en œuvre sont gigantesques, presque insurmontables. Dès lors, pour ne pas tomber dans le piège d'énoncés stériles, à force d'être décalés, il faut aussi clairement que possible énoncer l'axe stratégique des luttes pour une démocratisation du système mondial et préciser un certain nombre de degrés de liberté dont nous devons apprendre à nous saisir.

IV-1 Les luttes pour la démocratisation

* Les luttes pour la démocratisation du système mondial peuvent être inscrites dans un projet de démocratie mondiale. Elles doivent pour cela se référer aux grandes contradictions qui ont été mises en évidence : la prévention des guerres et un règlement pacifique des conflits, fondés sur le respect des droits individuels et collectifs ; les inégalités Nord-Sud qui découlent d'un système de domination ; les discriminations et les inégalités sociales ; le respect des droits des générations futures et les inégalités écologiques.

* Les luttes pour la démocratisation impliquent une conception du développement fondée sur les droits et les libertés qui laisse toute sa place à la justice sociale. Le rapport entre démocratie et développement n'est pas mécanique et n'est pas linéaire, c'est un choix politique et volontaire, un choix de société. Il implique que la régulation de l'économie ne soit pas livrée aux seuls mécanismes de marché et qu'ils soient fondés sur le respect des droits. D'où l'importance stratégique des politiques publiques et des services, qui assurent l'égalité d'accès aux services essentiels. Il implique aussi la priorité donnée au respect des libertés individuelles et collectives. Cette démarche implique une réflexion approfondie sur les dérives de ce que Miguel Bannassayag a appelé « l'idéologie spectaculaire des droits de l'homme », et sur l'approche dogmatique et pernicieuse qui ferait du marché la condition préalable et le garant de la démocratie.

* Les luttes pour la démocratisation du système international accordent une importance stratégique au droit international. Elles défendent l'universalité des droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux et culturels. Elles combattent la place exorbitante donnée dans le droit international au droit des affaires à travers les accords de l'OMC. Elles défendent les propositions qui sont avancées par la Commission des Droits de l'Homme des Nations-Unies pour la justiciabilité des droits économiques, sociaux et culturels et pour la saisine individuelle et citoyenne d'instances judiciaires de recours, nationales et internationales, pour juger des violations des droits.

* Les luttes pour la démocratisation mettent en avant le contrôle du pouvoir économique et particulièrement des firmes multinationales considérées comme les acteurs déterminants de la modernité portée par la dite modernisation libérale. Elles refusent le dogme de la libéralisation fondée sur des privatisations qui conduisent à des oligopoles surpuissants échappant à tout contrôle. Elles refusent la toute puissance des marchés financiers de leur logique destructrice. Elles défendent le respect des droits et la démocratie dans les entreprises. Elles avancent que la responsabilité sociale et environnementale des entreprises ne peut être fondée sur le volontariat des dirigeants des entreprises et doit reposer sur une réglementation définie par des politiques publiques et mises en œuvre par des instances de régulation publique, alors que n'existent aujourd'hui que des contrôles institués par les représentants des investisseurs..

* Les luttes pour la démocratisation incluent les luttes pour l'instauration et le respect des droits collectifs : liberté d'association, liberté syndicale, droit de grève, encore non reconnus dans trop de pays ; les luttes pour le respect des droits de l'homme dans l'exercice des droits collectifs, pour la défense des militants, syndicalistes et journalistes menacés, opprimés, censurés et parfois exécutés ; les luttes pour la garantie et le respect des droits sociaux pour tous les êtres humains, contre les discriminations dont sont notamment victimes les femmes et les travailleurs étrangers, pour l'interdiction du travail des enfants privés de leurs droits à l'éducation, pour l'interdiction du travail forcé. Toutes ces luttes et ces objectifs nécessitant l'accroissement des compétences et des possibilités de sanctions de l'Organisation Internationale du Travail.

* Les luttes pour le droit à l'autodétermination des peuples et pour l'émancipation des personnes, favorisant leur responsabilité et leur autonomie, permettant aux femmes et aux hommes de conquérir la maîtrise de leur destin et de s'approprier les mutations qui affectent leur existence.

* Les luttes pour la démocratisation prennent en compte l'articulation entre les différents niveaux d'intervention : local, national, continental, mondial. C'est dans cette articulation que se construit le cadre institutionnel de la démocratie mondiale. Les institutions démocratiques locales sont l'échelon déterminant, celui de la relation entre population et territoire, entre développement local et démocratie de proximité, le premier niveau de la citoyenneté de résidence. Les institutions démocratiques nationales sont celles qui peuvent le mieux permettre d'assurer une redistribution et l'égalité d'accès aux droits, celle de la citoyenneté librement choisie et de l'État de droit. Les institutions continentales et des grandes régions géoculturelles sont celles qui pourraient faciliter la préservation de la paix et le règlement des conflits, et apporter une réponse aux conséquences désastreuses de la mondialisation néolibérale.

IV-2 Les degrés de liberté

Les propositions énoncées précédemment ne constituent évidemment pas, malgré leur nombre, un ensemble limitatif, et d'autres questions aussi essentielles que difficiles, devront faire l'objet de débats plus approfondis. Mais d'ores et déjà l'ampleur des questions soulevées et l'ambition des réponses proposées conduiront sans doute les partisans de la *realpolitik* à les rejeter, au motif central qu'il serait utopique de croire que « les américains pourraient accepter la fin de leur hégémonie ». Mais si l'horizon de cette altermondialisation citoyenne, esquissée ici, relève bien d'une utopie radicale que nous assumons, elle est, comme l'écrivait Byron, l'étoile à laquelle nous entendons accrocher notre charrue, afin de donner un sens intelligible à toutes nos actions militantes et les inscrire dans une stratégie cohérente qui sache distinguer l'horizon des divers objectifs poursuivis. Car si l'auto-censure n'a jamais donné de résultats politiques probants, il nous semble qu'il est possible de montrer que l'ensemble des propositions qui précèdent sont bien plus réalistes que la pensée dominante ne le croit et en tout état de causes que ne le serait la poursuite indéfinie d'un statu quo de plus en plus injuste et catastrophique.

Il ne faut, en effet, jamais perdre de vue que la mondialisation est une tendance contradictoire qui laisse des marges de manœuvre et des degrés de liberté, et qui permettent de donner un sens, non seulement aux actions de résistance, mais aussi aux stratégies alternatives. Face aux pessimistes de l'action, nous voudrions citer quatre ou cinq de ces degrés de liberté :

* le premier est que la critique précédente relève d'une vision sommaire des États-Unis et de leur inévitable complexité et que la diabolisation de tout un peuple, quel

qu'il soit, ne peut contribuer à le faire évoluer vers une plus grande compréhension à l'égard du reste du monde : refusant tout anti-américanisme primaire, la démarche citoyenne mondiale entend au contraire **agir en pleine coopération avec les mouvements citoyens nord américains** et contribuer à ce que l'opinion américaine accueille positivement les perspectives d'altermondialisation que nous esquissons ici.

* Le second degré de liberté tient à ce que si « un autre monde est possible » (suivant l'intitulé même du Forum Social Mondial), c'est bien parce qu'une dynamique collective, génératrice de sens, et donc de contenu politique, est désormais à l'œuvre. Cette dynamique suppose une égale aptitude à formuler des revendications, des projets et des revendications politiques. De ce point de vue, les militants de l'altermondialisation doivent mener de front la conquête de nouveaux droits et la mise en œuvre de nouvelles légitimations des décisions publiques à l'échelle planétaire, car la compréhension et le soutien du corps social sont devenus un facteur essentiel de la qualité et de l'efficacité de toute action publique. Ce sont donc les processus de production des politiques publiques qui doivent être fondamentalement repensés pour créer les espaces appropriés à l'intervention de la société civile à tous les niveaux.

* **Le troisième degré de liberté tient à ce que le mouvement citoyen mondial**, en pleine croissance, s'il demeure une minoritairement, refuse de se considérer comme une avant-garde : **il doit être capable de gérer son unité dans des démarches offensives**, autant que dans des manifestations défensives, comme il a su le faire à ses débuts. Ceci suppose que, partant de son organisation en réseau, il sache développer en son sein cette nouvelle culture du débat, qui engendre des dynamiques de force, et évite de tomber dans la culture du rapport de forces, qui a toujours caractérisé les organisations hiérarchiques, même progressistes, et les a si souvent conduits à l'éclatement et à l'échec. Cette culture du débat doit conduire ce mouvement à n'éluder en son sein aucun sujet, surtout s'il est au départ conflictuel (on pense aux questions européennes ou à celle de la possibilité de guerres légitimes). L'explicitation des consensus et des dissensus (et dans ce cas le maintien d'une pluralité d'options, parce qu'il n'existe au sein d'un réseau citoyen aucune légitimité pour imposer une ligne majoritaire) est une condition dynamique essentielle de l'unité, du développement et de l'efficacité de ce mouvement citoyen mondial, qui tend à créer une société civile mondiale, à travers la formation d'une opinion publique mondiale et d'une conscience universelle.

* Le quatrième degré, qui résulte directement du précédent, tient à ne pas laisser fragmenter ses démarches entre leurs différentes dimensions non moins légitimes. : Un mouvement citoyen est par définition un mouvement social : encore doit-il être capable de réaliser une dynamique fructueuse entre mouvements syndicaux et associatifs ; un mouvement citoyen est évidemment humaniste : encore doit-il faire toute sa place, non seulement aux militants des droits de l'homme, mais tout autant aux mouvements féministes, et à toutes celles et à tous ceux qui revendiquent une identité particulière compatible avec cet humanisme ; un mouvement citoyen ne peut être qu'écologique : encore faut-il que l'action des uns et des autres soit explicitement convergente et que tout le monde prenne conscience admette que Porto Alegre et Johannesburg relèvent d'un même combat.

* Un degré supplémentaire de liberté réside donc **dans la capacité pour le mouvement citoyen de savoir nouer des alliances**, notamment contre l'unilatéralisme ou contre la guerre, comme le récent sommet de Johannesburg en a montré la possibilité : à partir d'un échec trop vite annoncé, c'est la position de

l'administration américaine qui s'est trouvée le plus souvent isolée, quand il s'est agi de la sauvegarde des acquis sociaux et écologiques, des régulations publiques ou du nécessaire multilatéralisme. Nous devons toujours garder présent à l'esprit que si le capitalisme globalisé, malgré toutes ses contradictions, sait s'unir pour le pire, quand sa nécessité l'impose, le mouvement citoyen mondial est capable de transcender ses propres contradictions et s'unir, pour espérer faire triompher le meilleur.

* Le dernier degré de liberté est que, entre la disproportion apparente des propositions venues de groupes locaux ou nationaux, et le caractère planétaire des questions soulevées, *la dimension continentale, s'inscrit comme une dimension essentielle de l'altermondialisation citoyenne*. On le voit aussi bien à travers la victoire électorale éclatante d'un Lula et du Parti des Travailleurs au Brésil, qui lève un espoir nouveau pour toute l'Amérique Latine, qu'avec le succès des forums sociaux régionaux, dont celui de Florence vient de donner un impressionnant exemple. Pour en rester à notre continent, on connaît bien l'ambivalence de la construction actuelle de l'Europe : elle peut être aussi bien un cheval de Troie de la « globalisation capitaliste » qu'un lieu décisif, avec d'autres, de construction de l'altermondialisation citoyenne. Le Forum de la Gauche Citoyenne a déjà fait l'an passé un ensemble cohérent de propositions pour les débats sur la « Constitution européenne », qu'il actualisera et complétera dans les prochains mois ; à partir de là, il participe pleinement à la démarche du Forum Social Européen et à la préparation de celui de Paris Saint Denis en 2003), comme il participe aux Forums Sociaux Mondiaux de Porto Alegre.

Le présent texte est ainsi une première contribution du Forum de la Gauche Citoyenne à la définition d'une stratégie commune, offensive et positive, susceptible de donner corps à **la conviction partagée qu'un autre monde est possible.**

Annexe

Des propositions différentes sur la composition du Conseil de Sécurité :

À partir de cette reconnaissance commune, les positions sont diverses sur sa composition souhaitable :

- Une première position serait d'imaginer une seconde chambre, qui pourrait être organisée sur une base continentale, à supposer que tous les autres peuples du monde aient la même vision que les européens de l'importance de la dimension continentale ;
- une seconde position retient un principe de pure élection, quitte à ce que l'Assemblée Générale soit tenue d'élire un nombre minimum de grands pays, définis en fonction de leur poids démographique, ce qui a pour inconvénient de faire élire ou écarter les grands pays par des coalitions de petits ; ou, pour éviter ce dernier inconvénient, qu'il soit institué deux, voire trois collèges, suivant la taille des pays ; la question de l'éventuelle pondération des votes au sein du Conseil de Sécurité devrait alors être reà nouveau posée ;
- une troisième position considère que la légitimité et l'efficacité du Conseil seraient renforcées par la présence en son sein des plus grands pays du monde, de par leur démographie et leur représentativité sur leur propre continent et, au contraire, singulièrement affaiblies par l'absence d'une bonne partie d'entre eux.. Cette liste étant révisée régulièrement (tous les 10 ou 20 ans), on pourrait parler de membres régulièrement présents ou, pour faire plus simple, de « membres réguliers », qui devraient rester minoritaires, au sein du Conseil. Ceci devrait conduire à l'admission du Brésil, de l'Afrique du Sud et du Nigeria, de l'Inde et du Japon, de l'Australie et de l'Allemagne¹¹, aux côtés de 18 membres élus pour un mandat de 3 ans. De même, ce souci de respecter simultanément le principe électif et l'importance des États devrait conduire à ce que les votes, au sein du Conseil, soient acquis sur la base du principe de double majorité : la majorité des membres du Conseil et la majorité des membres réguliers, ce qui serait sans doute la meilleure manière d'assurer un équilibre entre les petits pays et les grands et refléterait la double légitimité des citoyens et des États que doit figurerevra assumer, pour longtemps sans doute, la démocratie internationale, qu'elle soit mondiale ou continentale¹².

¹¹ Sauf à ce que l'Union Européenne décide d'avoir une représentation unique dans l'ensemble des enceintes internationales, ce qui est sans doute pour le moins prématuré.

¹² L'incapacité d'assumer cette double légitimité aboutit aux règles absurdes, illégitimes et incompréhensibles du Traité de Nice, au niveau européen.